



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

Le jeudi 2 décembre 2004 — N° 112

**Président de l'Assemblée nationale :**  
**M. Michel Bissonnet**

---

**QUÉBEC**

La séance est ouverte à 10 h 08.

Moment de recueillement

### **AFFAIRES COURANTES**

#### **Dépôts de documents**

M. le Président dépose :

Les décisions suivantes du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 26 novembre 2004 :

Décision 1230 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les services professionnels fournis par un avocat ou un notaire ;  
(Dépôt n° 1449-20041202)

Décision 1231 concernant le Règlement relatif à l'octroi d'une allocation spéciale à la députée d'Hochelaga-Maisonneuve.  
(Dépôt n° 1450-20041202)

#### **Dépôts de pétitions**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Charest (Rimouski) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 146 citoyens et citoyennes de la circonscription de Rimouski, concernant l'élimination d'une courbe sur la route 232, à Sainte-Blandine.

(Dépôt n° 1451-20041202)

**2 décembre 2004**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Papineau (Prévost) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 148 citoyens et citoyennes de la circonscription de Prévost, concernant la gestion des forêts.

(Dépôt n° 1452-20041202)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le Président, M. Chagnon, ministre de la Sécurité publique, retire certains propos non parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à un avis touchant les travaux des commissions.

### **Avis touchant les travaux des commissions**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de compléter ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du document intitulé *Le secteur énergétique au Québec - Contexte, enjeux et questionnements*.

### **Motions sans préavis**

Mme Delisle (Jean-Talon) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée de l'appartenance à l'Université Laval et félicite l'Association des diplômés de l'Université Laval et son directeur général, M. Robert Tremblay, pour cette heureuse initiative d'afficher vos couleurs.

**2 décembre 2004**

---

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

\_\_\_\_\_

M. Béchar, ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne, à l'occasion de la Journée internationale des bénévoles qui se tiendra le 5 décembre prochain, l'importance, la valeur et le rayonnement inestimables de l'action bénévole au sein de la société québécoise.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 56, Loi modifiant la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et d'autres dispositions législatives ;
- la Commission de la culture, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 69, Loi modifiant la Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec, la Loi sur les archives et d'autres dispositions législatives ;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 60, Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec et modifiant le Code de la sécurité routière ;
- la Commission de l'éducation, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 73, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur l'enseignement privé ;

**2 décembre 2004**

---

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 40 des Règles de fonctionnement :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entendre les intéressés et de procéder à l'étude détaillée des projets de loi d'intérêt privé suivants, et ce, dans l'ordre ci-après indiqué : le projet de loi n° 215, Loi concernant la Ville de La Tuque, et le projet de loi n° 208, Loi concernant la Ville de Murdochville ; cet avis remplace l'avis donné lors de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2004.

---

## **AFFAIRES DU JOUR**

### **Projets de loi du gouvernement**

#### *Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi n° 79, Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale concernant l'établissement de programmes distincts.

Après débat, le rapport est adopté.

#### *Adoption du principe*

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 1<sup>er</sup> décembre 2004, sur la motion de M. Fournier, ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, proposant que le principe du projet de loi n° 75, Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, soit maintenant adopté.

**2 décembre 2004**

---

À 13 heures, M. Gendron, troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

---

La séance reprend à 15 h 06.

*Adoption du principe*

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Fournier, ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, proposant que le principe du projet de loi n° 75, Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, soit maintenant adopté.

À la demande de Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, M. Dupuis, leader du gouvernement, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, M. Charbonneau (Borduas) retire certains propos non parlementaires.

---

À 17 h 59, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

---

La séance reprend à 20 h 11.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Fournier, ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, proposant que le principe du projet de loi n° 75, Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, soit maintenant adopté.

**2 décembre 2004**

---

Le débat terminé, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

*Adoption du principe*

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 1<sup>er</sup> décembre 2004, sur la motion de M. Béchar, ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, proposant que le principe du projet de loi n<sup>o</sup> 57, Loi sur l'aide aux personnes et aux familles, soit maintenant adopté.

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose l'ajournement du débat.

La motion est adoptée.

---

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au vendredi 3 décembre 2004, à 10 heures.

La motion est adoptée.

---

En conséquence, à 22 h 35, M. Cusano, premier vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au vendredi 3 décembre 2004, à 10 heures.

*Le Président*

**MICHEL BISSONNET**